

La concertation locale : illusion ou participation ?



Les dernières opérations de concertation sont présentées sous des titres ronflants : "Meylan réinvente Meylan", "Cœur des Ayguinards, cœur de notre ville". Mais s'agit-il bien de concertation des citoyens ou d'opérations de communication déguisées ?

Une démarche de concertation consiste à promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent, par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes ou de leurs craintes, l'échange et le débat. L'objectif est une prise de décision, nourrie des discussions, sur un projet que la population pourra s'approprier.

La concertation du projet de ville

Durant les différentes réunions de la phase de diagnostic, la Mairie a présenté sa vision "a priori". Deux sujets ont alimenté les discussions : l'arrivée du tram et la création d'un nouveau quartier pour atteindre 20 000 habitants à l'horizon 2025, Pourquoi 20 000 ? Parce que cela n'effraie pas les Meylanais ?

Le projet de la majorité municipale a été présenté aux élus de l'opposition après les réunions de concertation puis rendu public. Dans ce projet, l'avenir de Meylan passe effectivement par la création d'un nouveau quartier dans une zone excentrée (de part

et d'autre de l'A41, à côté d'Athanor) et très exposée aux nuisances sonores et à la pollution. Ceci permet à Meylan de satisfaire à la demande du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) de favoriser la densité urbaine autour du tram. Ce projet dédouane la majorité d'une réflexion globale sur la commune.

Ne pas avoir fait état de ce document dès le début, c'est faire injure aux habitants et associations qui ont participé au diagnostic.

Le référendum du projet de la piscine

Alors que se poursuit la deuxième phase de la concertation sur le projet de ville, notre Maire, à grands renforts de plaquettes dans nos boîtes aux lettres annonce le démarrage d'un nouveau projet baptisé "Cœur des Ayguinards, cœur de notre ville". En juin 2010, les Meylanais auront à se prononcer par référendum pour un projet de "parc ludique, sportif et familial", avec OU sans piscine.

Ce n'est pas ce que réclament les 3 000 signataires de la pétition contre la fermeture de la piscine... En lieu et place de cela, ces décisions sont surtout destinées à ne pas froisser l'électorat du Maire.

Nous sommes loin, très loin de la mise en débat d'une politique publique (en construction ou en rénovation) destinée à améliorer la perception par les citoyens d'un enjeu, à affiner l'efficacité d'une décision, à mieux faire émerger l'intérêt général, et ainsi à redonner du souffle à la démocratie.

Philippe Schaar
Président de MeyDIA

Projet de ville

Le contexte

La municipalité de Meylan a engagé une réflexion sur l'évolution de la commune à l'horizon 2025, réflexion intitulée "Meylan réinvente Meylan".

A l'initiative de l'équipe de la majorité municipale, jusqu'en juin 2010, citoyens et associations sont invités à participer à des ateliers afin de réfléchir au Meylan d'aujourd'hui et à préparer le Meylan de demain sur la base de 5 thématiques : habiter à Meylan, vivre à Meylan, travailler à Meylan, se déplacer à Meylan, être citoyen à Meylan..

Les enjeux

- ◆ Le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) à venir
- ◆ La baisse démographique et le vieillissement de la population (entre 1999 et 2006 la commune a perdu 6% de sa population passant de 18 730 à 17 460 habitants).
- ◆ Les projets de tram et de rocade nord
- ◆ Le devenir des équipements publics

Le SCoT

Le projet de la majorité doit s'inscrire dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise (Scot RUG)



Le SCoT est un document d'urbanisme issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains). Il est initié par un territoire en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité

des politiques locales autour d'orientations stratégiques. Le périmètre du SCoT rassemble les communes et intercommunalités d'un même "bassin de vie", celui de la région grenobloise - 730 000 habitants - 273 communes.

Le SCoT a deux missions principales. Il établit les grandes options qui présideront à l'aménagement ainsi qu'au développement de son territoire a minima pour les dix ans à venir. Il détermine des objectifs et des prescriptions dans l'ensemble des domaines impactant, au quotidien, l'organisation et le fonctionnement du territoire : l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces.

Le SCoT permet de coordonner les politiques d'aménagement et de les rendre cohérentes à l'échelle d'un bassin de vie.

Les documents et projets locaux d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme, Plans locaux de l'habitat, Plans de déplacements Urbains, Unités touristiques nouvelles, Autorisations commerciales,...) doivent être compatibles avec le SCoT, en respectant les orientations et contribuer à leur mise en oeuvre.

Le SCoT de la RUG, horizon 2030 est en cours d'élaboration.

> www.scot-region-grenoble.org

Les projets de la majorité

Evoqués à mots couverts lors des réunions de concertation, ils ont été présentés à tous les élus lors d'une réunion de travail en mairie à l'issue des cinq réunions de concertation. En voici les points principaux :

- ♦ Le glissement de Carrefour et des équipements sportifs (terrains de foot) sur la zone entre l'Île d'Amour et la Carronnerie au pied d'Athanor
- ♦ La création d'un nouveau quartier sur les espaces libérés par Carrefour et les terrains de foot et la zone entre l'Île d'Amour et la Carronnerie (projet Hulliard) et le long de l'autoroute actuelle (1 500 logements)
- ♦ La création de 600 logements sur l'avenue de Verdun et de 400 logements en frange d'Inovalée.

Le projet de ville proposé par l'équipe de la majorité est-il conforme aux grands principes énoncés dans le SCoT, et notamment concernant :

- ♦ La densification des quartiers existants (lutte contre l'étalement urbain, ce qui implique de limiter les extensions urbaines)
- ♦ La densification autour des lignes de tram (réduire les longueurs des déplacements en luttant contre l'habitat dispersé)
- ♦ Pas de création de nouveaux quartiers coupés de la cohérence de la ville (renforcer l'attrait et l'accessibilité de la ville)
- ♦ Le respect des trames vertes et des trames bleues (préservation des espaces naturels et agricoles)
- ♦ La réalisation de nouveaux commerces à l'intérieur des centres urbains (interdiction de créer, d'étendre des grandes surfaces commerciales en périphérie)
- ♦ Les règles incitant à la mixité sociale (l'habitat social représentera au moins 1/3 des nouveaux logements dans les villes centres et leurs proches périphéries)

La première phase de diagnostic est terminée. Une synthèse est disponible sur le site web de la ville de Meylan.

Pour l'équipe de la majorité, à l'issue de cette phase de diagnostic, il y aurait un consensus des Meylanais sur le niveau de population : +/- 20 000 habitants à l'horizon 2020 / 2025. Mais ce chiffre n'est étayé par aucune étude prospective et ne devrait au mieux être considéré que comme une hypothèse de travail parmi d'autres scénarios.

La majorité reconnaît que la situation économique mérite une attention particulière car la partie meylanaise d'Inovalée est de moins en moins attractive. Le rapport co-financé par la METRO, la Caisse des Dépôts, la commune de Meylan et Inovalée sur la requalification d'Inovalée doit être public.

Notre point de vue

Le débat sur le logement et sur l'enjeu de mixité sociale au travers de la construction de logements sociaux doit être reconsidéré à la lumière d'éléments factuels tels que le foncier disponible et la densité de population quartier par quartier, éléments qui n'ont pas été communiqués lors des réunions de concertation.

Les projets tels qu'envisagés aujourd'hui appellent plusieurs remarques :

- ♦ Le secteur Ile d'Amour / Carronnerie est aujourd'hui un secteur non-constructible, inondable
- ♦ La proximité d'Athanor pose question pour l'implantation de nouveaux logements
- ♦ Les habitations envisagées se trouveront isolées du reste de la commune, le long de l'autoroute
- ♦ Dans un secteur à fort potentiel de pollution atmosphérique car proche de la sortie de la Rocade Nord si l'ouvrage est réalisé

..... (suite)

La majorité nous parle du "modèle meylanais" auxquels tant de Meylanais seraient attachés. Elle se demande si la densification urbaine pour la venue du tram est compatible avec le maintien du modèle meylanais.

Quel est ce modèle qu'il faudrait coûte que coûte préserver ?

Ce type de réflexion nous paraît en décalage avec les préoccupations des années à venir en matière d'urbanisme et de développement durable.

Les défis de demain pour les villes seront à la fois d'accroître les capacités d'accueil et d'adapter l'existant tout en renforçant la qualité de vie (espaces publics, présence de la nature, qualité de l'habitat, efficacité énergétique, offres de services urbains).



En conclusion

Selon les recommandations du SCoT, les pôles urbains centraux comme Meylan devront présenter les mêmes caractéristiques que les villes classiques : offrir une mixité urbaine, mélangeant sur le même espace habitat / économie/ commerce, une organisation urbaine classique (rues et places à l'air libre), parkings, services et commerces répartis sur l'ensemble de l'espace urbain.

La deuxième phase de concertation qui démarre vise à dégager le scénario de développement de notre ville à horizon 2025. D'autres hypothèses de travail doivent être envisagées :

- ♦ réfléchir à une mixité plus aboutie sur Inovallée (Habitat/économie) et non pas seulement en "franges" comme prévu
- ♦ repenser les conditions de densification de la ville sur l'ensemble des quartiers (Bas Charlaix, Haut-Meylan)
- ♦ repenser les règles d'urbanisme (hauteur des bâtiments)

Le défi à relever est celui de la qualité de la vie urbaine dans une stratégie du développement durable.

« Un nouveau quartier !

C'est par cette formule incantatoire que Jean-Claude Peyrin, adjoint à l'urbanisme à Meylan, s'adressait aux Meylanais participant aux réunions de concertation.

« Un nouveau quartier !

Le nouveau quartier, remède miraculeux, supposé résoudre tous les maux meylanais (décroissance et vieillissement de la population, loi SRU, les contraintes du SMTIC pour le tramway). Remède miracle ou attrape nigauds ?

« Un nouveau quartier !

Il semble dans la tradition meylanaise de s'étendre toujours ailleurs. Après le Haut Meylan, centre historique de Meylan, s'est développé le quartier des Aiguinards/MiPlaine, suivi ensuite de Buclos/ Grand Pré, puis plus tard des Béalières et enfin le quartier du Charlaix/Maupertuis. Le résultat, une culture de quartier mais aussi des quartiers peu reliés entre eux. Et un habitat très dispersé.

« Un nouveau quartier !

Quelle vocation a ce nouveau quartier ? On pourrait croire qu'il s'agit d'accueillir de nouveaux meylanais, de nouveaux voisins. D'ores et déjà, cela semble difficile avec une autoroute en guise de séparation entre les anciens et les nouveaux meylanais.

Vie de la commune

Débat d'orientation budgétaire 2010

Un document vide de projets d'avenir et témoignant d'une ambition bien limitée pour Meylan ! Les élus de MeyDIA sont intervenus en ce sens au conseil municipal du 8 février dernier.

1° Les trois axes présentés pour poursuivre le développement de la ville ne sont pas traduits dans les propositions présentées.

a. la réussite éducative se résume à la restructuration et l'aménagement d'un restaurant scolaire

b la préservation de la qualité de vie ne donne lieu à aucun budget conséquent

c. le développement d'un service public communal en faveur de tous se traduit par la dématérialisation et l'ouverture d'un espace famille sur Internet, contradictoire avec le principe d'un accès pour tous.

2° Où sont les projets pour Meylan ?

Les investissements sont réduits. **Pas d'augmentation du budget en faveur du logement social. Rien de prévu pour soutenir l'économie à Meylan** dont on nous dit pourtant qu'elle est majeure pour la commune.

Finalement ce qui est mis en avant ce sont les efforts de gestion mais dans le but d'un maintien en l'état.

3° Six scénarios fiscaux sont proposés.

Cela montre que la majorité a revu sa position dogmatique de ne pas augmenter les taux d'imposition quitte à désavouer ses promesses électorales. L'Adjoint aux Finances se justifie par le changement du contexte économique : il invoque la Taxe Professionnelle Unique (cela remonte à 2000 !) et le désengagement de l'Etat. Notre interprétation est différente : il n'y a plus de patrimoine communal à vendre pour renflouer les caisses. Poussé dans ses retranchements, l'Adjoint aux Finances, embarrassé, admet que le maintien en l'état des équipements et services communaux ne pourra être envisagé sans une augmentation des taux d'imposition de 4 à 5 %.

Ce débat d'orientation marque l'échec d'une politique de dix années peu créative et manquant d'anticipation. Le résultat, aujourd'hui, c'est une augmentation importante des impôts sans projets pour Meylan.



La Poste

Depuis le début de l'année tous les bureaux de poste de Meylan sont touchés par des réductions d'horaires.

Celui du Haut Meylan est le plus touché. Depuis le 4 janvier, ce bureau est fermé TOUS les après-midi et sa durée d'ouverture hebdomadaire a été réduite de 4 heures. Or, les réductions d'horaires sont presque toujours le prélude à la fermeture.

Samedi 23 Janvier, le Comité Meylanais de Défense de La Poste a appelé à un rassemblement devant le bureau de poste du Haut Meylan.

Une centaine de personnes ont répondu à l'appel et par ce rassemblement, les participants ont voulu :

- ◆ Affirmer leur volonté de défendre les services publics de notre commune et la pérennité de ce bureau
- ◆ Protester contre la fermeture du bureau tous les après midi,
- ◆ Obtenir un engagement des responsables de LA POSTE sur le maintien sur le long terme de ce bureau.

Cette protestation était symbolisée par un cercueil et 4 couronnes en souvenir des 4 après-midi disparus.

Les participants ont porté en cortège le cercueil le long des commerces puis l'ont ramené dans le bureau de Poste.

Un courrier a été envoyé au directeur de La Poste et au Maire de Meylan pour obtenir des engagements sur l'avenir de ce bureau. La Direction de la Poste ne fera rien sans l'accord de Madame le Maire (déclaration parue dans le Dauphiné Libéré).

Meydia qui fait partie du Comité de défense continuera à soutenir toutes les initiatives de ce comité.

Dernière annonce de la Mairie : Référendum autour de la piscine

Alors que la phase de réflexion du Projet de Ville démarre à peine, la municipalité annonce un projet d'aménagement d'un "espace ludique, familial et sportif pour tous les Meylanaïsiens au cœur du quartier des Ayguinards". Ce projet baptisé "Cœur des Ayguinards, cœur de notre ville", inclut le tennis, le gymnase, la piscine.

Au terme de la réflexion, un programme d'aménagement devra être établi, comportant deux scénarios : un espace ludique, familial et sportif avec piscine découverte, un espace ludique, familial et sportif pour tous les meylanaïsiens sans piscine découverte

Les scénarios seront soumis à référendum (renommé depuis consultation par la mairie) en juin 2010.

- un Comité de Pilotage dont on ne sait pas grand-chose si ce n'est que seuls deux élus de l'opposition pourront y siéger, en plus de représentants des associations utilisant les équipements du quartier, et d'élus de la majorité.

- l'expérience montre que dans ces programmes avec "variantes", les études sont souvent biaisées à cause du parti pris du donneur d'ordre.

Pourquoi une nouvelle concertation, en marge de celle du Projet de Ville ?

Ce nouveau rebondissement dans l'affaire de la piscine semble n'être qu'une nième manœuvre pour faire passer sa fermeture : "le diagnostic, l'expertise du consultant et les études réalisées par nos services techniques issues de leur expérience de la gestion de cet équipement confirment qu'il est impossible de rouvrir la piscine des Ayguinards"



Ce projet ne doit pas être un obstacle à l'ouverture de la piscine des Ayguinards l'été prochain, ouverture qu'il faut prévoir au budget 2010 voté au conseil municipal du 29 mars.

Cette ouverture est largement justifiée. Elle répond à une forte demande sociale (cf. les indices de fréquentation des saisons précédentes).

Les inquiétudes ne manquent pas : - comme d'habitude, un délai court. Le projet démarre immédiatement et se termine par le référendum, au mois de juin,

La réhabilitation / reconstruction s'inscrit dans la dynamique de croissance de Meylan - horizon 2020.



1 imp des Saramejous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Philippe Schaar

Vous appréciez ce journal ?

Soutenez le en faisant un chèque à l'ordre de MeyDIA

Adhérez à **meydia**

Jeune ou chômeur : 5 € Individuel : 24 € Couple : 38 €

Nom
Adresse

chèque à l'ordre de **meydia** à envoyer à A. Rousseau, 18, chemin des Buisses